

**Décision n° 2016-180 du 31 mai 2016  
portant nomination du chef de service financier et comptable Sud-Est par intérim**

**Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment le 3° de l'article 9 ;

Vu le décret du 17 janvier 2014 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la délibération n° 2015-38 du conseil d'administration du Cerema fixant l'organisation générale de l'établissement et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2014-04 portant organisation de la fonction financière et comptable du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) au niveau déconcentré ;

Vu la décision n° 2016-01 du 4 janvier 2016 fixant les responsabilités des membres du comité de direction du Cerema ;

**décide**

**Article 1**

Madame Angélique Afonso est nommée chef du service financier et comptable Sud-Est par intérim.

**Article 2**

La date d'effet de la présente décision est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2016.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 31 mai 2016  
Le directeur général

***Signé***

Bernard Larrouturou